

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE de convocation et d'affichage

14 juin 2024

DATE de publication de la délibération

26 juin 2024

Séance du vendredi 21 juin 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 27

Présents 20

Votants 26

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténiac s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Christian TOCZÉ, Maire.

Étaient présents : TOCZÉ Christian, Maire ; Mmes et MM. DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, Adjoint ; Mmes et MM. ANDRÉ Marie-Thérèse, ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile, FOUCHARD Fabrice, JEANNEAU Luc, LEMARCHANDEL Franck, MARTINIAULT Anne-Laure, SALIS Anaïs, D'ABOVILLE Rosine, BAZIN Denis (arrive à 20h00 au point 3), BLANDIN Béatrice, DEHEGGER Vianney, PRESCHOUX Léon, Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés : BIMBOT Frédéric donne pouvoir à GARÇON Isabelle, BOLIVARD Régis donne pouvoir à TOCZÉ Christian ; GIOT Stéphanie donne pouvoir à DELVILLE Nathalie ; GORON Maxime donne pouvoir à LEGRAND Rémi ; QUENOUILLE Roger donne pouvoir à JEANNEAU Luc ; MORIN-LOUVIGNY Isabelle donne pouvoir à BLANDIN Béatrice ; BAZIN Denis donne pouvoir à D'ABOVILLE Rosine avant son arrivée ; DUFEIL Christophe.

Secrétaire de séance : DELVILLE Nathalie, à qui il est adjoint un auxiliaire.

N°210624-8 : Subvention événementielle à la MCS pour l'organisation de la Fête de la Musique

Madame Nathalie DELVILLE note que l'association Maison de la Culture et de la Solidarité co-organise avec la commune la Fête de la Musique qui se déroulera le 22 juin 2024. Elle prend en charge les locations de matériels (sonorisation, projecteurs, ...), l'accueil et la restauration des artistes et des bénévoles, une animation pour enfants et la préparation matérielle de l'évènement et du marché des créateurs.

Il est proposé le versement d'une subvention événementielle de 815,00 € pour l'organisation de la Fête de la Musique le samedi 22 juin en collaboration avec la commune, comme demandé dans le bilan prévisionnel de la manifestation fourni par la MCS :

FRAIS D'ORGANISATION	
Sonorisation (Armoires Blindées)	400,00 €
Animation « bulles » avec Olivier	60,00 €
Restauration des 18 musiciens	180,00 €
Collation pour les 25 créateurs du marché artisanal	75,00 €
Frais de fonctionnement	100,00 €
TOTAL	815,00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser 815,00 € de subvention événementielle à l'association MCS pour la prise en charge par cette association de l'organisation de la Fête de la Musique.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.


Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Le Maire,
Christian TOCZÉ



La secrétaire de séance,
Nathalie DELVILLE



Acte certifié exécutoire

Compte tenu de sa transmission en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 26 juin 2024

De sa publication sur le site Internet de la commune le 26 juin 2024